

**DIRECT Indexed 1 an****Direct**

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Novembre 2022

Pour les particuliers en Région Wallonne

Prix, 6% de tva comprise <sup>(9)</sup>**Composition du prix de votre énergie <sup>(6)</sup>**

- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

**Vos avantages**

Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

**Services gratuits**

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

**Prix indexés de l'énergie - 1 an****Redevance fixe (€/an)**

17,49

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€/cent/kWh)**  
Prix mensuels

14,154

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€/cent/kWh)**  
Prix annuels estimés

18,544

**Coûts de réseaux (distribution et transport) <sup>(2)</sup>**

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport (€/cent/kWh)
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€/cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€/cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€/cent/kWh)	
ORES (Brabant Wallon)	26,21	3,501	108,46	1,554	673,10	1,100	0,141
ORES (Hainaut Gaz)	25,43	3,994	103,57	2,002	640,13	1,543	0,141
ORES (Luxembourg)	22,65	2,876	86,32	1,306	523,46	0,962	0,141
ORES (Mouscron)	22,82	3,125	87,41	1,590	530,83	1,235	0,141
ORES (Namur)	26,50	3,760	110,20	1,709	684,91	1,231	0,141
TECTEO - RESA	28,76	3,143	101,50	1,689	800,59	1,462	0,141

**DIRECT Indexed 1 an****Direct**

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Novembre 2022

Pour les particuliers en Région Wallonne

Prix, 6% de tva comprise <sup>(9)</sup>**Suppléments****Suppléments (€cent/kWh)**

Cotisation sur l'énergie	0,10577
Accise fédérale <sup>(8)</sup>	0,05724
Redevance raccordement <sup>(3)</sup>	0,00750

- (1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Novembre 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz naturel est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead Zeebrugge Heren (ci-après ZIG DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières ZIG DAM (Natural Gas Price Assessment Mid) sont exprimées en Pence/Therm et converties en €/MWh sur la base du taux de change quotidien publié par Thomson Reuters (WM/Reuters 2PM CET FX Benchmark) et de la conversion d'unités Therm/MWh (1 000 Therms = 29,3071 MWh). La valeur du ZIG DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZIG DAM connue (Septembre 2022 : 115,2958€/MWh).

Les valeurs historiques du ZIG DAM peuvent être consultées sur engie.be

Le paramètre ZIG DAM annuel estimé s'élève à 156,7153 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG :

<https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-te-str>

La formule hors TVA d'application pour Novembre 2022 est la suivante :

Prélèvement :  $1,8230 + 0,1000 \times \text{ZIG DAM}$

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY Indexed sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Wallonie. Prix 6% de tva comprise.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur [www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/](http://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/).
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

**Frais de rappel et de mise en demeure <sup>(3) (7)</sup>**

Montants d'application en 2022

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
Mise en demeure	15,00 € (max)